



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Nancy, **07 MAI 2024**

Le président de la CDPENAF

à

Monsieur le Maire
Commune de Mont-Saint-Martin
1 boulevard du 08 mai 1945
54350 MONT-SAINT-MARTIN

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Affaire suivie par : Gaëlle HAUTECOUVERTURE / Ghislaine DOSSOU

tél : 03 83 91 40 34 – service : 03 83 91 40 40

ddt-espace-rural@meurthe-et-moselle.gouv.fr

Objet : Avis CDPENAF concernant le dossier de modification du PLU de MONT-SAINT-MARTIN

La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), lors de ses réunions des 18 et 23 avril 2024, a examiné le dossier de modification du PLU de la commune de MONT-SAINT-MARTIN.

Après discussion, les membres de la commission émettent un avis favorable au projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le président de la CDPENAF,
Le chef de service Agriculture Biodiversité Espace Rural,

L'adjoint au chef de service
Agriculture Biodiversité Espace Rural

Léo SPITZ

Adresse postale :
DDT de Meurthe-et-Moselle
C.O. n°60025 – 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
et sur rendez-vous

Localisation du service :
Place des Ducs de Bar à Nancy
Tél : 03.83.91.40.00